

## Succession indirecte d'une tante

## Par YVES LESIEUR, le 27/05/2012 à 22:34

## Bonjour,

ma tante possède une maison et elle n'a pas d'héritier direct un notaire m'a conseillé d'emprunter le montant des droits de succession, de preter cet argent a mon père pour que la maison lui revienne afin qu'il puisse me la donner.

Je voulais savoir s'il existe d'autres solutions pour que cette maison me revienne. Merci de vos conseils.

Cordialement

## Par edith1034, le 28/05/2012 à 08:27

le notaire propose cette solution pour payer moins de frais de succession mais tout dépend l'estimation du prix de la maison car les barres sont hautes avant de payer le premier euros de succession

pour tout savoir sur les successions

http://www.fbls.net/testamentinfo.htm